

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 Dinars
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du 01/04/2010 au 30/06/2010	Du 01/04/2009 au 30/06/2009	juin-10	juin-09	Déc-09	évolution 2010/2009
1 - Produits d'exploitation bancaire	59 613	53 001	105 693	98 719	195 598	7,1%
Intérêts	38 403	36 683	74 472	72 647	147 283	2,5%
Commissions en produits	9 334	7 836	16 398	13 969	28 867	17,4%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	11 876	8 482	14 824	12 103	19 448	22,5%
2 - Charges d'exploitation bancaire	15 962	16 034	30 231	32 176	62 694	-6,0%
Intérêts encourus	15 571	15 811	29 741	31 793	61 826	-6,5%
Commissions encourues	391	223	490	384	868	27,7%
Autres charges						
3 - Produit Net Bancaire	43 651	36 967	75 462	66 542	132 904	13,4%
4 - Autres produits d'exploitation	140	113	221	228	534	-3,1%
5 - Charges opératoires, dont :	8 103	7 738	17 304	16 700	33 701	3,6%
Frais de personnel	5 362	5 236	12 443	12 204	23 933	2,0%
Charges générales d'exploitation	2 740	2 502	4 861	4 496	9 768	8,1%
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	205 074	177 655	186 320	15,4%
Portefeuille titres commercial	-	-	31 932	36 210	20 213	-11,8%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	173 142	141 445	166 107	22,4%
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 327 200	1 920 095	2 116 089	21,2%
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 159 111	1 827 555	1 891 338	18,1%
Dépôts à vue	-	-	665 784	608 294	617 163	9,5%
Dépôts d'épargne	-	-	501 742	432 015	484 249	16,1%
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	116 783	142 195	129 036	-17,9%
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (1)	-	-	412 048	378 591	378 591	8,8%

(1) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période



BANQUE DE TUNISIE

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 JUIN 2010

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2010.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2010

Au titre du 2^{ème} trimestre 2010, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- ***Les crédits à la clientèle*** (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2009) ont augmenté au taux de 21,2% par rapport à la même période 2009 (+ 407 millions de dinars).

- Les crédits aux entreprises ont progressé de 14,8% pour passer de 1.527 millions de dinars au 30/06/2009 à 1.754 millions de dinars au 30/06/2010.
- Les crédits aux particuliers ont augmenté de 36,5% pour atteindre une enveloppe de 693 millions de dinars au 30/06/2010.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de +18,1% passant de 1.827 millions de dinars fin juin 2009 à 2.159 millions de dinars fin juin 2010. Cette hausse a touché toutes les composantes des dépôts, notamment les dépôts d'épargne (+16,1%) et les dépôts à vue (+9,5%) ;
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +7,1%, atteignant ainsi 105.693 mille dinars au 30/06/2010 contre 98.719 mille dinars au 30/06/2009, grâce à l'augmentation des commissions de +17,4% et à l'amélioration des revenus en intérêts de 2,5%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissé de 6% (- 1.946 mille dinars) suite à la réduction des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés qui traduit une nette amélioration de la structure des dépôts de la clientèle et la maîtrise du coût de ces ressources.
- Le **Produit Net Bancaire** est passé de 66.542 mille dinars au 30/06/2009 à 75.462 mille dinars au 30/06/2010, enregistrant ainsi une progression notable de + 13,4%.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une légère hausse de +3,6% pour atteindre 17.304 mille dinars au 30/06/2010 contre 16.700 mille dinars au 30/06/2009. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de +2% alors que les charges générales d'exploitation progressent de +8,1% suite au programme de rénovation des agences.